



Tufanye kazi pamoja

Conjuguons nos efforts

Avant-propos

Ce cadre de programmation décrit les paramètres du programme canadien d'aide publique au développement en faveur de la Tanzanie. Il découle de l'énoncé de politique étrangère du gouvernement, *Le Canada dans le monde*, et des politiques de l'Agence canadienne de développement international. Le Cadre de programmation pour la Tanzanie a été élaboré à l'issue d'un vaste processus de consultation auprès des partenaires canadiens et africains de l'Agence dans les secteurs gouvernemental, non gouvernemental, universitaire et privé.

Septembre 1997

1. INTRODUCTION	3
2. LA TANZANIE DANS LE CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	6
3. LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DE LA TANZANIE	7
4. LES RÉSULTATS DE LA TANZANIE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT	9
A. LES FACTEURS ÉCONOMIQUES	9
B. LES FACTEURS SOCIAUX	11
C. LES FACTEURS RÉGIONAUX	13
D. RÉSUMÉ	13
5. LES INTÉRÊTS CANADIENS	14
6. LA POLITIQUE ET LES OBJECTIFS DU CADRE DE PROGRAMMATION	16
A. GÉNÉRALITÉS - LES CRITÈRES DE SÉLECTION	16
B. LE BUT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT	18
C. LES OBJECTIFS	20
D. JUSTIFICATION DE L'ORIENTATION VERS L'ÉDUCATION DE BASE	21
E. JUSTIFICATION DE L'ORIENTATION VERS LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENTREPRISE	21
F. LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS ET LES INDICATEURS DE RENDEMENT	22
G. LES RISQUES	24
H. LES ACTIVITÉS NE RELEVANT PAS DE L'ORIENTATION PRINCIPALE DU PROGRAMME	25
I. LES MÉCANISMES DE PROGRAMMATION	25
J. CONCLUSION	26
ANNEXE	26
A. LE PROCESSUS DE CONSULTATION ET LES OBSERVATIONS	26
B. RAISONS POUR LESQUELLES ON A ÉCARTÉ D'AUTRES SECTEURS COMME ÉLÉMENTS CENTRAUX DU PROGRAMME	29
C. LES PROGRAMMES CANADIENS EN TANZANIE	32
D. FICHE DOCUMENTAIRE SUR LA TANZANIE	38

1. Introduction

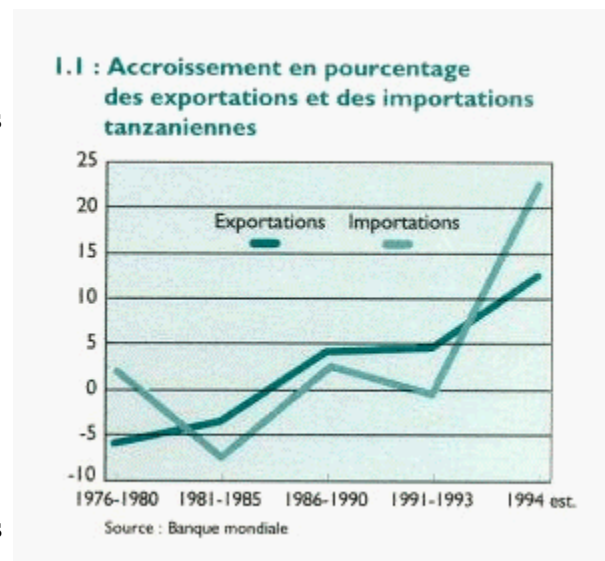
L'Afrique des années 90 demeure un continent en crise. Sur les 30 pays les plus pauvres du monde, c'est-à-dire ceux dont le revenu par habitant est inférieur à 380 \$ US, 20 sont africains. En outre, c'est en Afrique qu'on trouve l'espérance de vie moyenne la plus faible : elle y est en effet de 52 ans, alors que la moyenne mondiale est de 67, et celle des pays à revenu élevé, de 77.

S'il est vrai qu'on discerne en Afrique des signes de redressement après une décennie ou plus de bouleversement et de stagnation économiques, la plupart des pays du continent subissent encore les dures conséquences de leurs politiques antérieures et de conditions extérieures défavorables qui ont causé des ravages dans leur économie, au cours des trois dernières décennies. Peu de pays africains ont échappé au déclin économique; par ailleurs, les résultats passés et actuels varient considérablement d'un pays à l'autre, tout comme les perspectives d'avenir.

Pour ce qui a trait à la Tanzanie, la crise est à mettre au compte de l'échec de son expérience socialiste (1967-1984), par laquelle on a voulu réaliser une transformation institutionnelle sans disposer de fondations macroéconomiques solides. Les besoins en ressources de la superstructure institutionnelle ainsi érigée ont devancé et étouffé la croissance économique, de sorte que l'édifice socialiste tanzanien est resté comme en suspens, prêt à s'écrouler. C'est en 1979 qu'eut lieu l'effondrement, sous l'effet de chocs à la fois intérieurs et extérieurs.

Reconnaissant qu'il ne pourrait résoudre seul les problèmes du pays, le gouvernement tanzanien commença par demander de l'aide aux donateurs multilatéraux comme le Fonds monétaire international (FMI) en 1979. Il s'opposa d'abord vigoureusement aux conditions fixées par le FMI, invoquant comme motif qu'il ne pourrait les remplir sans perdre les gains sociaux considérables accumulés depuis l'indépendance. Mais les efforts déployés de 1982 à 1984 par le gouvernement tanzanien pour exécuter son propre programme de stabilisation et d'ajustement échouèrent dans une large mesure.

À cette époque, la Tanzanie subit une grave crise économique. La capacité d'importation du pays avait diminué à tel point que se déclara une pénurie grave et générale de biens de consommation et de biens intermédiaires (figure 1.1). Les marchés officiels se trouvèrent alors pratiquement paralysés et, dans bien des cas, on dut recourir au troc même sur les marchés parallèles.



Aux prises avec cette dure réalité, à laquelle s'ajoutaient l'intensification de la croissance et de la concurrence mondiales, la réduction de l'aide au développement et le recul de la position relative

de l'Afrique, la Tanzanie, comme la plupart des pays de la région, se vit forcée de réexaminer les principes d'élaboration de politique qui avaient contribué, de façon considérable, à ses problèmes économiques. Elle se rendit alors compte qu'elle ne pourrait survivre qu'au prix de réformes économiques radicales.

En conséquence, le gouvernement tanzanien adopta, dans son budget de 1984, plusieurs des mesures qui avaient été préconisées plus tôt par le FMI. En 1986, il donna son aval au Programme de redressement économique, ensemble de mesures et de réformes d'orientation appuyé par le FMI. Au moment où commença l'exécution de ce programme, l'économie était encore presque entièrement contrôlée par le gouvernement central. Associé à un train de mesures ultérieur, baptisé Programme d'action économique et sociale, le Programme de redressement économique permit de réaliser des progrès considérables dans l'application de réformes budgétaires, monétaires, de politique extérieure et autres.

Les principaux objectifs des grandes orientations de politique adoptées à cette époque étaient les suivants :

- juguler l'inflation;
- rétablir l'équilibre budgétaire en réduisant les dépenses de l'État, en réformant le système budgétaire et en augmentant l'impôt des particuliers et des sociétés;
- mettre fin au déficit courant en stabilisant les taux de change et en favorisant les exportations;
- amorcer la restructuration de l'appareil d'État.

Les efforts de réforme eurent d'abord un effet favorable sur les résultats économiques. Le produit intérieur brut (PIB) réel augmenta d'environ 4 p. 100 en moyenne annuelle, au cours des dix années suivantes. Mais malgré cette évolution encourageante, les progrès d'ensemble se révélèrent inégaux, et les résultats budgétaires décevants. Dans la première moitié des années 90, le gouvernement tanzanien sembla perdre son élan et son sens de l'orientation, et démontrer un faible engagement à l'égard de ses principaux programmes. Il se trouva incapable d'exercer un contrôle budgétaire satisfaisant par suite d'une diminution de ses capacités administratives et du développement de la corruption. En conséquence, le FMI lui refusa un nouveau crédit de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), tandis que, dans la plupart des cas, les fournisseurs d'aide bilatérale bloquèrent les nouveaux programmes.

Cependant, le nouveau gouvernement tanzanien, issu des élections de 1995, semble mieux savoir où il va. Ainsi est-il en train de prendre de nouvelles mesures pour augmenter les recettes et pour atteindre les objectifs budgétaires et monétaires, et il paraît plus soucieux de lutter contre la corruption. Il essaie d'améliorer l'administration en privatisant d'autres organismes parapublics et en décentralisant les programmes dont l'exécution convient davantage aux instances de district. Ces mesures positives ont convaincu certains donateurs de débloquer l'aide bilatérale antérieurement gelée. Qui plus est, le FMI a accordé à la Tanzanie un deuxième crédit FASR, et la Banque mondiale a demandé les autorisations nécessaires pour la mise sur pied d'un nouveau programme.

Le rétablissement de la stabilité macroéconomique et le renforcement de la saine gestion sont des conditions préalables essentielles à un progrès soutenu. Le gouvernement en est conscient et est résolu à poursuivre l'exécution de son programme général de réformes, qu'il veut enrichir de

mesures qui auront pour effet de permettre aux défavorisés de profiter aussi de ces réformes. On a ainsi réalisé récemment des progrès dans un certain nombre de domaines, dont la liste suit : Réforme des prix et du marché. Le contrôle des prix a été aboli pour la plupart des marchandises; sur la liste des marchandises soumises au contrôle des prix, qui comptait 400 articles, on ne trouve plus que le pétrole et l'électricité; de même, les subventions aux facteurs de production ont été progressivement supprimées.

Réforme des changes. Une série de dévaluations a rendu le taux de change concurrentiel; on a aboli le contrôle officiel des changes et on a créé des bureaux de change.

Réforme de la politique commerciale et industrielle. L'autorisation d'importer au moyen des "fonds propres" avait déjà été accordée en 1984; les restrictions quantitatives à l'importation ont été remplacées par un système de licence générale automatique, et le système des tarifs ainsi que la structure des taxes de vente ont été considérablement rationalisés.

Incitations à l'exportation. On a supprimé divers obstacles au commerce, par exemple l'obligation des licences et de l'enregistrement pour les exportations; on a réduit le nombre des marchandises d'exportation assujetties à l'obligation du permis; et le secteur privé est maintenant autorisé à participer à l'exportation des marchandises traditionnelles.

Réforme du secteur financier. En 1993, on a promulgué la Banking and Financial Institutions Act qui permet les activités bancaires privées. De plus, on a restructuré la Banque nationale de commerce qui est maintenant divisée en trois institutions bancaires.

Politique monétaire. On a restructuré la Banque centrale de Tanzanie en 1993, et on a commencé à vendre des bons du Trésor aux enchères pour améliorer la gestion monétaire dans un contexte de libéralisation des activités financières. Le taux d'intérêt est passé de 28 p.100 en 1994 à 18 p.100 au début de 1997.

Réforme du secteur parapublic. En 1993, le gouvernement a mis sur pied un programme de réforme du secteur parapublic dans le but de faire une plus grande place à la concurrence, de liquider les entités non rentables et de se dessaisir d'autres entreprises. En décembre 1995, le gouvernement avait privatisé 80 et liquidé 51 des quelque 400 organismes parapublics.

Réforme de l'administration publique. On a comprimé les effectifs de la fonction publique, qui a perdu environ 50 000 postes pour n'en plus compter que 310 000. On prévoit de nouvelles compressions qui devraient faire passer ces effectifs à 283 000 d'ici la fin de 1997. Le système des traitements fait aussi l'objet de réformes.

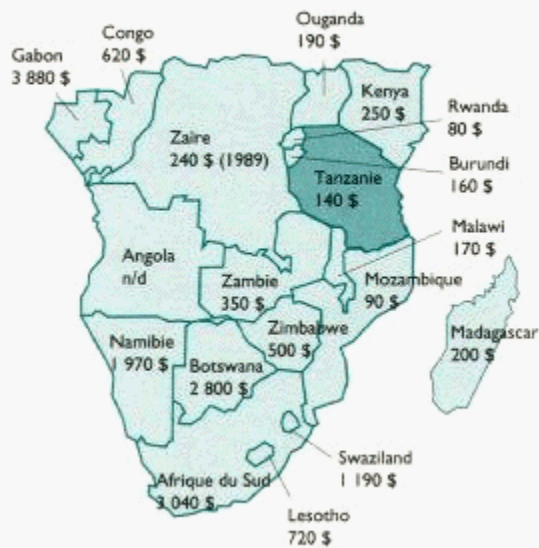
Conséquences en ce qui a trait à la programmation :

- Les mesures constructives du gouvernement tanzanien justifient le maintien de l'aide publique au développement (APD).
- Les instances chargées de l'APD devraient rester attentives aux résultats, qui seront inévitablement inégaux, mais encourager la tendance générale, qui est au progrès.

2. La Tanzanie dans le contexte du développement régional

La transition de la réforme économique et de l'ajustement structurel à la croissance économique soutenue est une préoccupation importante de tous les pays de l'Afrique orientale. La gestion économique intérieure y est déterminée par la double nécessité de renforcer la politique monétaire et d'appliquer des mesures, par exemple les réformes des changes et du secteur public, propres à contribuer au redressement économique et à soutenir la croissance à long terme. Certains pays, dont la Tanzanie, continuent de mettre l'accent sur le lien entre la croissance économique et les impératifs sociaux : création d'emplois, satisfaction des besoins fondamentaux, sécurité alimentaire et équilibre économique entre les villes et les campagnes. Ce souci de l'équité s'est révélé payant dans la mesure où il favorise la stabilité sociale.

1.2 : Comparaison régionale des résultats économiques : PNB par habitant en dollars américains, 1994



Source : Banque mondiale

S'il est vrai qu'on a constaté une certaine croissance au début des années 90, les résultats économiques des pays de l'Afrique orientale ne se sont pas, en général, notablement améliorés, surtout du fait de la détérioration des termes des échanges, de troubles intérieurs dont l'effet s'est fait sentir au-delà des frontières et de la sécheresse ou d'autres catastrophes naturelles. Celles-ci ont eu un effet particulièrement grave sur la production agricole, de sorte que certains pays, notamment la Tanzanie, se sont vus obligés d'importer des denrées alimentaires.

En outre, le taux de croissance démographique et son effet défavorable sur le revenu par habitant continuent de poser de graves problèmes dans certains pays (figure 1.2), en particulier ceux dont le produit national brut (PNB) n'augmente que lentement ou diminue. En Afrique orientale, la population a augmenté d'environ 3 p. 100 par an. Or, comme le taux annuel de croissance globale des économies de la région n'est que de 2 p. 100, le revenu par habitant a diminué.

Les niveaux peu élevés du taux d'épargne, de la productivité des investissements et des gains de change que l'on constate dans cette région constituent de graves obstacles au développement. Qui plus est, la plupart de ces pays n'ont encore pu atteindre leur but de renforcer la gestion administrative et budgétaire du gouvernement.

Dans un certain nombre de pays, les déficits budgétaires, périodiques ou persistants, ont forcé les gouvernements à réduire les dépenses de développement. Il en est résulté, entre autres conséquences, un retard dans la mise sur pied d'institutions financières autochtones de développement. La plupart des gouvernements de l'Afrique orientale se sont ainsi trouvés incapables de créer des organismes d'intermédiation pour pourvoir aux besoins de secteurs ou de groupes spéciaux qui, tout en jouant un rôle économique essentiel, ont du mal à obtenir du crédit, comme les petites entreprises, les associations communautaires rurales et les coopératives.

Les principaux défis en matière de développement que doivent relever la plupart des pays de la région, notamment la Tanzanie, consistent à :

- construire une infrastructure sociale suffisante, notamment en matière d'éducation et de santé;
- augmenter les revenus;
- assurer la distribution équitable des biens et services essentiels.

Enfin, il faut bien dire que les donateurs ont succombé à un excès d'optimisme touchant les effets du passage des régimes à parti unique à la " démocratie " pluripartite, en Afrique et ailleurs. Dans certains cas, comme dans celui de la Tanzanie, la situation est encore compliquée par la difficulté de la transition d'une société socialiste centralisée (encore qu'il s'agisse en l'occurrence d'un socialisme africain), à une économie de marché plus décentralisée. La tâche de révision des principes est énorme, aussi bien pour les citoyens que pour les gouvernements, et elle n'est pas encore achevée. Mais s'il est vrai qu'il lui faudra longtemps pour appliquer avec succès les nouveaux principes, la Tanzanie a jusqu'à maintenant fait beaucoup de progrès tout en ne perturbant que très peu la société civile.

Conséquences en ce qui a trait à la programmation :

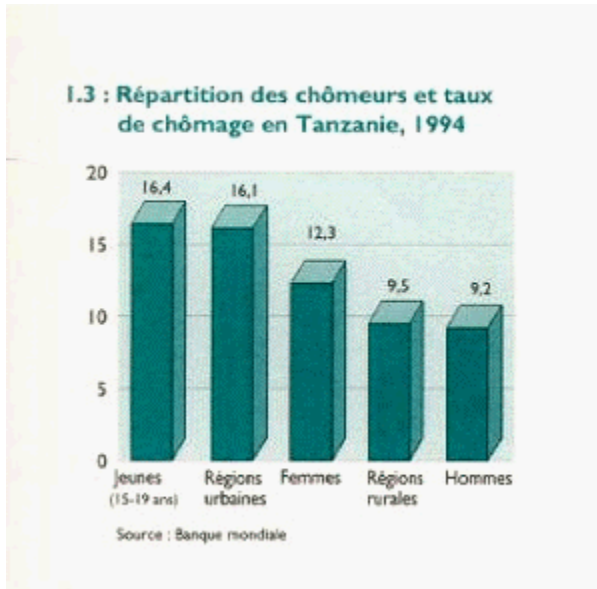
- Le soutien de la croissance économique s'impose pour contrebalancer la croissance démographique et pour augmenter le revenu par habitant.
- Il est essentiel de soutenir la production de revenus pour le plus grand nombre possible afin de réduire la pauvreté.
- Il est essentiel d'investir dans le secteur social pour assurer une croissance économique équitable et la stabilité sociale.

3. Les objectifs de développement de la Tanzanie

La Tanzanie reste l'un des pays les plus pauvres du monde. On estime à 140 \$ US son revenu annuel par habitant, bien que, selon le FMI, il se pourrait que cette estimation soit inférieure à la réalité dans une proportion de 60 p. 100. De plus, la dette pose un grave problème. La dette totale publique ou liée aux créances garanties par l'État atteignait, à la fin de 1995, environ 7,4 milliards de dollars américains, soit environ 200 p. 100 du PIB.

L'économie tanzanienne dépend massivement de l'agriculture qui représente quelque 58 p. 100 du PIB, 85 p. 100 des exportations et 90 p. 100 de la main-d'oeuvre. L'industrie représente 8 p. 100 du PIB et se limite pour l'essentiel à la production de biens de consommation légers et à la transformation des produits de l'agriculture.

On a constaté, au cours de la période 1991-1994, une relance de la production industrielle et une augmentation notable de la production minière, surtout de l'or. Les réformes bancaires récentes ont stimulé la croissance et les investissements dans le secteur privé.



La Tanzanie se trouve aux prises avec un grave problème de chômage (figure 1.3), en particulier dans les zones urbaines, et chez les femmes et les jeunes gens. Il faudra prendre des mesures particulières à l'égard de ce problème.

C'est dans ce contexte que la Tanzanie a formulé ses objectifs de développement pour les quelques prochaines années. Le principal de ces objectifs est d'éliminer la pauvreté en stimulant une croissance économique fondée sur la poursuite des réformes structurelles et la stabilisation macroéconomique.

Plus précisément, la Tanzanie veut :

- créer un climat favorable à l'émergence d'un secteur privé fort;
- réduire la participation de l'État aux activités productives qui conviennent mieux au secteur privé;
- rentabiliser l'utilisation des ressources publiques;
- accélérer la diversification des exportations;
- accroître la compétitivité nationale;

La stratégie du gouvernement pour améliorer le climat économique consiste à réduire l'inflation et le déficit des paiements, à encourager les investissements locaux, à attirer les capitaux étrangers et à inciter les secteurs non étatiques à élargir leur base économique. Ces mesures fourniront au gouvernement une base d'imposition plus large pour les investissements dans l'infrastructure et le capital humain, qui constituent des éléments essentiels de la stratégie tanzanienne de développement. De plus, cette stratégie compte aussi parmi ses éléments importants la participation des citoyens au processus de développement, aussi bien comme agents que comme bénéficiaires.

Même si se réalisent les prévisions d'accroissement de l'investissement privé et des ressources de l'État, la Tanzanie continuera, dans un avenir prévisible, d'avoir besoin d'une aide considérable au développement.

Conséquences en ce qui a trait à la programmation :

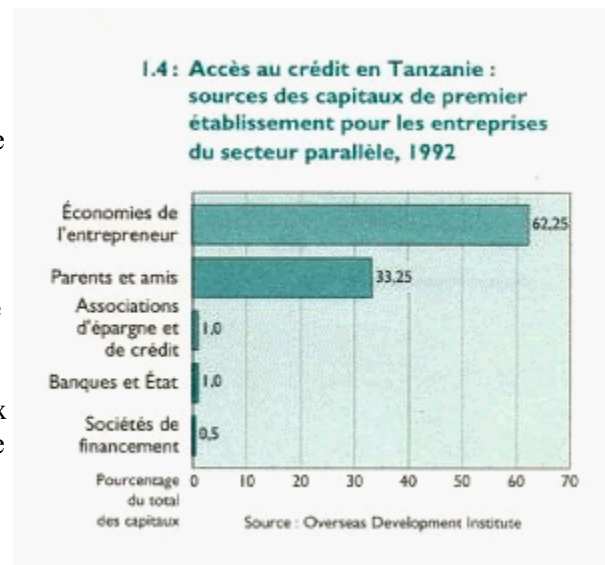
- La Tanzanie aura besoin de quantités considérables d'APD pour un certain temps.
- L'APD devrait appuyer les efforts de réduction du chômage et les mesures propres à assurer une croissance équitable, avantageuse pour le plus grand nombre.

4. Les résultats de la Tanzanie en matière de développement

A. Les facteurs économiques

L'économie tanzanienne, qui était l'une des plus contrôlées d'Afrique, en est devenue l'une des plus libérales. L'un des signes de cette évolution est que l'on a presque entièrement aboli le contrôle des transactions sur compte courant extérieur. Déjà, les chiffres de la balance des paiements révèlent l'entrée de capitaux considérables auparavant détenus par des Tanzaniens à l'étranger. De plus, le programme de privatisation des organismes parapublics a entraîné une entrée massive d'investissements étrangers dans l'agriculture, l'exploitation minière, le secteur manufacturier et le tourisme.

Les intentions constructives du gouvernement se sont traduites par des initiatives visant à constituer une Bourse nationale et un fonds de capital-risque pour aider les petits investisseurs à profiter de la privatisation. Cependant, les efforts du gouvernement pour intégrer le secteur parallèle au secteur officiel sont gênés par l'insuffisance des ressources de crédit pour les microentreprises (figure 1.4). Cette situation pourrait s'améliorer si le gouvernement réussissait à attirer des capitaux pour des projets orientés vers la création d'une institution financière nationale développement.

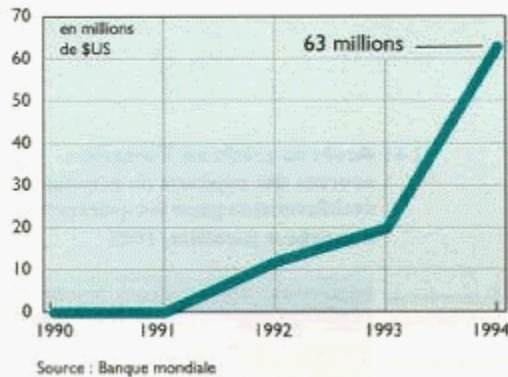


Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures louables en vue de favoriser une utilisation plus efficace des ressources publiques. Il s'est ainsi attaqué récemment aux questions de politique économique dont la liste suit :

- le rétablissement de la stabilité macroéconomique, dans le but de réduire l'inflation à un taux inférieur à 10 p. 100 (le taux de l'inflation a baissé régulièrement de décembre 1994 à avril 1996, passant de 36,9 à 25,5 p. 100);
- la restructuration de la Banque nationale de commerce, dans le but de mieux satisfaire les besoins d'un secteur financier concurrentiel, lequel favoriserait lui-même la croissance du secteur privé;
- l'intensification des efforts liés à la réforme du secteur parapublic, notamment l'application de contraintes budgétaires rigoureuses et, lorsqu'il y a lieu, la privatisation;
- la réorganisation de la fonction publique, notamment la fixation d'un plafond des effectifs et une rationalisation de la structure des traitements, des avantages sociaux et des indemnités;

- l'élaboration de nouvelles méthodes de financement des services sociaux qui aura comme résultat d'accorder aux bénéficiaires un rôle accru dans le processus de prise de décisions en matière de finances et de gestion (depuis 1994, l'appareil d'État est soumis à un budget de trésorerie, qui limite les dépenses aux recettes de l'exercice);
- le maintien du système des changes fondé sur le marché, mis en place en juin 1994.

1.5 : Croissance de l'investissement étranger direct net

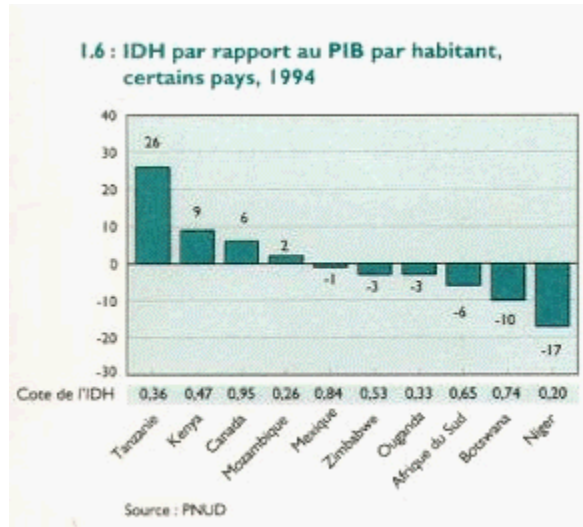


La Tanzanie a pris acte de la réalité de la concurrence mondiale et collabore avec ses voisins pour tenter de réduire les facteurs susceptibles de miner la compétitivité à l'échelle régionale (par exemple, les troubles, les obstacles fiscaux et commerciaux). Elle s'est fixé pour buts, entre autres, de créer un climat favorable aux investissements tant nationaux qu'étrangers (figure 1.5) et d'utiliser plus efficacement l'infrastructure régionale, par exemple les collèges et les universités.

Conséquences en ce qui a trait à la programmation :

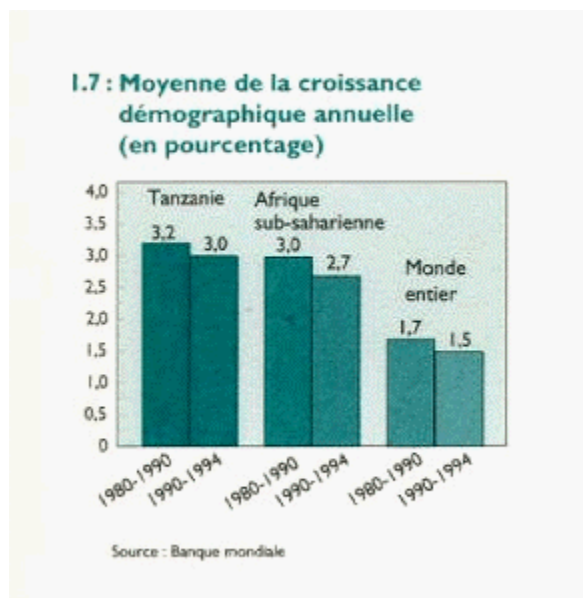
- L'amélioration des conditions macroéconomiques attirera les investissements du secteur privé, qui finiront par remplacer l'APD traditionnelle.
- L'amélioration du contexte fiscal et réglementaire doit être soutenue.
- Les réformes économiques positives de la Tanzanie renforceront les effets de l'APD.
- Le soutien de l'activité des petites entreprises autochtones est important si l'on veut que la croissance profite à de larges couches de la population, et l'on devrait en faire un axe de la programmation.

B. Les facteurs sociaux



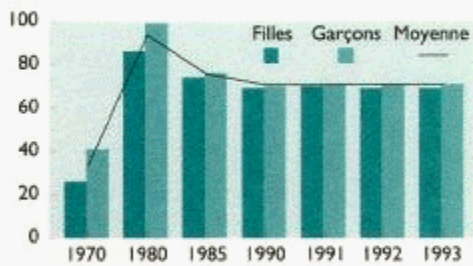
La Tanzanie a une tradition de soutien au développement social et a investi considérablement dans les programmes sociaux. Ces mesures ont pour effet de favoriser la cohésion sociale et de lier l'équité à la croissance. Les résultats de ces efforts sont manifestes lorsqu'on compare l'indice du développement humain (IDH) au PIB par habitant (figure 1.6). À cet égard, la Tanzanie compte parmi les premiers pays du monde.

La Tanzanie occupe aussi un rang élevé sous le rapport des Indices nationaux de variation, un indicateur de l'UNICEF mesurant la différence entre le niveau réel de progrès d'un pays et le niveau de progrès qu'on peut en attendre compte tenu de son revenu. Selon cet indicateur, la Tanzanie a le taux de mortalité des moins de cinq ans le plus faible de l'ensemble des pays en développement.



Cependant, malgré ces efforts louables, le gouvernement tanzanien se trouve encore aux prises avec de sérieux problèmes sociaux. La population du pays était estimée à 29,7 millions en 1995. Sa densité démographique était de 31,0 par kilomètre carré, comparativement à une moyenne de 24,8 par kilomètre carré pour l'ensemble de l'Afrique. Bien qu'il soit en train de diminuer, le taux de croissance démographique de la Tanzanie était évalué pour 1990-1994 à 3 p. 100, comparativement à 2,7 p. 100 pour l'ensemble de l'Afrique au cours de la même période (figure 1.7). De même, les indicateurs relatifs à l'espérance de vie à la naissance et aux taux de scolarisation primaire y étaient légèrement inférieurs à ceux du reste de l'Afrique. La Banque mondiale aussi bien que la Banque africaine de développement insistent sur le fait que, pour s'assurer un développement durable, la Tanzanie doit contrôler la croissance démographique et améliorer ses services sociaux.

1.8 : Taux bruts de scolarisation primaire en Tanzanie : filles, garçons et moyenne



Source : UNESCO

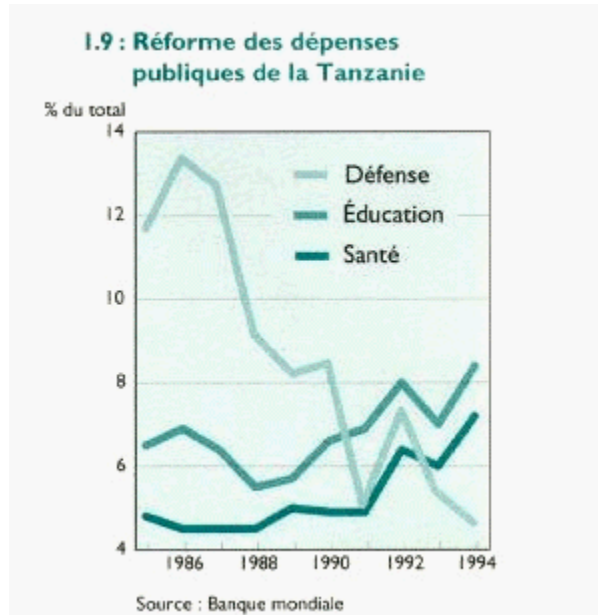
Avec la baisse du PIB au cours de la dernière moitié des années 80, les services de base ont régressé considérablement. Le gouvernement de l'époque était résolu à élever le niveau des services sociaux et continuait de souscrire à des programmes ambitieux de développement social, mais cette politique ne pouvait durer faute de fondements réels. À mesure que les dépenses sociales augmentaient au détriment des autres secteurs, la qualité des services baissait, les compétences professionnelles s'émoussaient et tombaient en désuétude, et les installations se délabraient.

L'un des secteurs qui ont le plus souffert de cette politique est l'éducation, et c'est de là que viendront peut-être les conséquences les plus lourdes pour l'avenir du développement. C'est ainsi que le taux de scolarisation primaire est passé de 93 p. 100 en 1980 à 66 p. 100 en 1987. En 1990, ce taux était remonté à 70 p. 100, mais restait inférieur à ce qu'il était en 1980 (figure 1.8). La perte du potentiel représenté par ces écoliers se fait sentir aujourd'hui. En outre, les programmes d'études actuels sont dépassés, on déplore une pénurie relative de matériel didactique, les bâtiments scolaires sont généralement dans un état peu satisfaisant, et les compétences des enseignants sont soit inférieures aux normes, soit dépassées.

En 1995, le gouvernement a tenté de résoudre ces problèmes en mettant en oeuvre, entre autres moyens, une nouvelle stratégie d'action dans le secteur social. Ce processus a commencé par l'élaboration de trois projets pilotes conçus pour :

- améliorer durablement les conditions de l'enseignement primaire, notamment les résultats des élèves, le rendement des enseignants, l'infrastructure et l'approvisionnement en matériel;
- faire augmenter le taux de scolarisation secondaire des filles, améliorer leurs résultats et élever leur taux de persévérance;
- améliorer et rendre plus accessibles les soins de santé à l'échelle des collectivités.

Dans ces trois projets pilotes, on attribue des responsabilités et un rôle plus important à la collectivité locale, aussi bien dans la gestion que dans le financement des services sociaux.



Le principal problème que doit résoudre le gouvernement tanzanien est la nécessité d'améliorer l'infrastructure sociale, dont dépend la réussite des investissements. On peut voir une preuve de la préoccupation du gouvernement tanzanien à cet égard dans le fait qu'il a augmenté les dépenses budgétaires courantes relatives à l'éducation et à la santé (qui sont passées respectivement à 8,4 et 7,2 p. 100 des dépenses totales), tandis que les dépenses militaires ont connu une diminution spectaculaire (figure 1.9).

C. Les facteurs régionaux

En plus des activités ci-dessus, la Tanzanie a joué un rôle de premier plan dans la création, avec le Kenya et l'Ouganda, de l'organisation East Africa Co-operation. Cette initiative est un premier pas vers la constitution d'une organisation propre à succéder à la Communauté de l'Afrique orientale, dissoute en 1977. L'organisation est conçue pour jouer un rôle d'importance croissante dans la coordination des activités commerciales et de développement des trois pays.

La Tanzanie a aussi joué un rôle clé dans le processus régional d'établissement et de maintien de la paix, depuis sa lutte contre Idi Amin en Ouganda jusqu'à son rôle crucial actuel dans la crise du Rwanda et du Burundi.

D. Résumé

Voici la liste des principaux problèmes avec lesquels la Tanzanie se trouve aux prises :

- un déficit des paiements persistant;
- une dette extérieure considérable;
- un taux d'inflation élevé;
- un faible taux d'épargne;
- un taux de chômage considérable;
- un taux élevé de croissance démographique;
- une base de ressources humaines insuffisante;

- une infrastructure matérielle peu satisfaisante.

Voici les éléments qui démontrent le potentiel de la Tanzanie :

- la stabilité politique et la libéralisation;
- des indicateurs sociaux relativement encourageants;
- la nouvelle orientation résolue du gouvernement et sa volonté de prise en charge;
- les réformes du secteur parapublic, du secteur bancaire, des dépenses publiques et du commerce extérieur;
- l'accroissement des investissements privés et étrangers;
- l'amélioration de la balance des paiements;
- des progrès économiques constants en dépit des transitions politiques et économiques récentes.

Conséquences en ce qui a trait à la programmation :

- L'appui traditionnel accordé par la Tanzanie au développement social améliorera les chances de réussite de l'aide dans ce secteur.
- Il faut s'attaquer aux besoins de potentiel humain pour que le développement se fasse à un rythme raisonnable et ait des chances de durer.
- Les investissements dans l'éducation sont susceptibles d'un rendement élevé et devraient former l'un des axes de la programmation.
- La coordination étroite des stratégies sectorielles devrait jouer un rôle central en ce qui a trait à l'aide que fournissent les donateurs.
- L'APD devrait soutenir la décentralisation et porter son attention au niveau local.
- La programmation devrait être assez souple pour satisfaire des besoins prioritaires déterminés susceptibles d'influer sur la prospérité de la Tanzanie et de la région.

5. Les intérêts canadiens

Depuis son indépendance, la Tanzanie, membre modéré et politiquement stable du Commonwealth, a joué un rôle constructif en Afrique orientale. Elle a donné et continue de donner refuge aux Africains fuyant les conflits qui ravagent l'Afrique orientale et australe. La Tanzanie exerce une influence stabilisatrice dans la région, encourage la coopération régionale et donne un exemple de plus en plus convaincant de démocratie réussie. Compte tenu des objectifs du Canada en matière de paix et de sécurité, il est dans son intérêt d'aider la Tanzanie à se développer sur les plans social, politique et économique ainsi qu'à renforcer sa capacité de favoriser la stabilité dans la région, de promouvoir des solutions aux conflits qui affligent la

région des Grands Lacs et de rester un pays stable apte à recevoir et à aider les réfugiés temporaires des pays voisins.

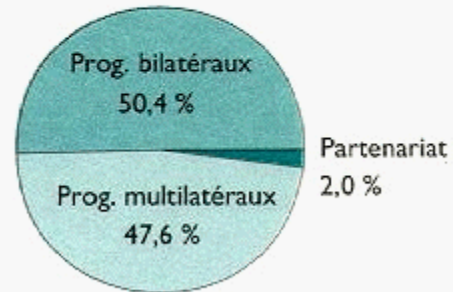
De 1965 à 1993, la Tanzanie a été un bénéficiaire important de l'aide canadienne au développement; elle a en effet reçu environ un milliard de dollars canadiens pendant cette période. La participation canadienne s'exerçait alors surtout dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des transports ainsi que dans le domaine de la fourniture de produits de base. Par suite des compressions budgétaires de 1993, le programme d'aide bilatérale à l'Afrique de l'Est a subi des réductions considérables, encore que les activités de planification et de programmation se soient poursuivies pour plusieurs nouveaux projets en Tanzanie. Les réactions défavorables du public canadien à ces réductions montrent que l'Afrique orientale intéresse le Canada de près. En 1995-1996, l'aide bilatérale du Canada à la Tanzanie s'élevait à 11,98 millions de dollars canadiens, tandis que son aide totale à ce pays s'élevait à 22,88 millions (figure 1.10).

Les entreprises canadiennes s'intéressent vivement aux possibilités commerciales qu'offre la Tanzanie. La croissance du secteur minier de celle-ci a entraîné des investissements réels et projetés de plus de 500 millions de dollars canadiens. Les entreprises canadiennes prospectent le pays pour y chercher de l'or, des diamants, du nickel et d'autres minéraux, ce qui crée des débouchés pour les exportations de matériel, les services d'ingénierie et d'experts-conseils et le développement de l'infrastructure. On a aussi investi considérablement dans le secteur de l'énergie. C'est ainsi que deux entreprises ont investi 50 millions de dollars canadiens dans l'exploration gazière et la construction de pipelines, en vue d'un prolongement éventuel jusqu'au Kenya et d'exportations de gaz vers ce pays. Enfin, dans le secteur des télécommunications, prioritaire pour le Canada, on note la présence d'une coentreprise québéco-saskatchewannaise qui pourrait entamer le quasi-monopole des Suédois et des Japonais en Afrique orientale. Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est présent en Tanzanie, tout comme de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes. Certaines offrent des conseils et de l'aide technique au secteur tanzanien des ONG, encore restreint mais en cours d'expansion rapide (voir l'annexe C).

Le niveau élevé de la pauvreté en Tanzanie, l'action vigoureuse menée par son gouvernement en vue du développement de la démocratie et de l'amélioration de la gestion publique ainsi que le rôle et le fardeau que ce pays a pris sur lui sur le plan régional sont autant de raisons qui justifient le maintien de l'aide canadienne à son développement.

1.10 : Aide canadienne à la Tanzanie, 1995-1996

22,88 millions de dollars



6. La politique et les objectifs du cadre de programmation

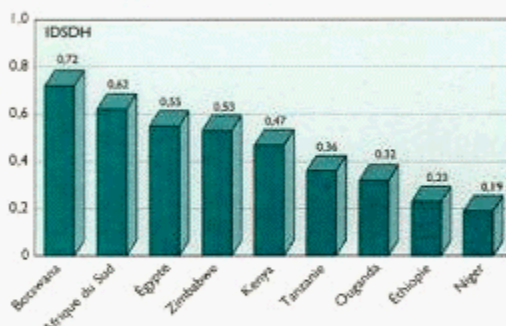
A. Généralités - les critères de sélection

Quatre facteurs essentiels ont déterminé l'orientation et le champ d'application de la politique du cadre de programmation bilatérale proposé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour la Tanzanie.

- La politique doit être compatible avec les objectifs de politique étrangère du gouvernement canadien et du mandat du programme canadien d'aide publique au développement formulé dans le document intitulé Le Canada dans le monde.
- La politique doit être conforme aux deux priorités de développement de la Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient (DGAMO), d'une part la paix et la sécurité, d'autre part la réduction de la pauvreté.
- Le niveau modeste du budget de l'ACDI limite le choix. Depuis que les compressions budgétaires de 1993 ont réduit considérablement le Programme de la Tanzanie, l'ACDI ne compte plus parmi les dix principales sources d'aide bilatérale à ce pays. En conséquence, plutôt que de jouer d'une manière indépendante un rôle important dans un secteur quelconque, l'ACDI misera massivement sur la collaboration afin d'assurer une plus grande efficacité à ses contributions.
- Les priorités du gouvernement tanzanien et les besoins locaux essentiels déterminent aussi les choix.

La programmation de l'ACDI doit refléter une convergence des priorités tanzaniennes et canadiennes de l'aide au développement.

1.11 : Indicateur des disparités entre les sexes dans le développement humain (IDSDH), certains pays africains, 1993



Nota : L'IDSDH rend compte (sur une échelle de 0.0 à 1.0) de l'espérance de vie, du taux d'alphabétisation (adultes), des taux de scolarisation et de la part du revenu du travail des femmes par rapport à ceux des hommes.

Source : PNUD

Favoriser l'égalité entre les sexes et une plus grande responsabilisation des femmes constituent des conditions préalables essentielles à un développement durable et équitable; la Tanzanie accuse un retard sous ce rapport (figure 1.11). La programmation de la DGAMO devra donc appliquer d'autant plus scrupuleusement la Politique de l'ACDI en matière d'intégration de la femme au développement (IFD) et d'égalité hommes-femmes, donc promouvoir l'intégration complète et efficace de ces facteurs dans toutes les initiatives de développement et faire participer les femmes au développement en tant que partenaires actives et égales. On a élaboré, parallèlement au Cadre de programmation, une Stratégie en matière d'égalité hommes-femmes pour la Tanzanie dans le but de favoriser une mise en oeuvre fructueuse des initiatives visant l'intégration de la femme au développement et l'égalité

hommes-femmes dans le nouveau Programme
de la Tanzanie.

L'ACDI a aussi tenu compte des facteurs complémentaires suivants dans le choix des objectifs, facteurs qui seront réexaminés au cours de l'élaboration des programmes. Les objectifs doivent :

- s'inscrire dans le contexte des orientations de politique du gouvernement du pays hôte;
- donner lieu à l'élaboration d'un programme que puissent gérer les missions de l'ACDI;
- éviter de créer des charges administratives supplémentaires ou inutiles pour les partenaires de l'ACDI en Afrique orientale;
- mettre à contribution les compétences et le savoir-faire canadiens;
- faire ressortir un avantage particulier relatif au Canada (c'est-à-dire qu'il faut se demander ce que le Canada peut apporter que ne peuvent apporter les autres donateurs, le gouvernement ou les autres intervenants autochtones);
- mettre en évidence l'avantage relatif de la voie bilatérale (c'est-à-dire qu'il faut se demander si c'est la voie bilatérale qui convient le mieux au projet ou s'il faudrait plutôt préférer la voie multilatérale ou celle du partenariat);
- prendre en considération l'avantage d'une orientation géographique;
- offrir un bon rendement (économique, environnemental ou social) pour l'investissement;
- refléter une coordination étroite avec le gouvernement et les programmes des autres donateurs afin d'éviter les chevauchements et de maximiser le rendement.

De plus, les résultats d'une évaluation internationale de l'aide à la Tanzanie ont permis de dégager un certain nombre de " leçons " importantes, dont les suivantes sont particulièrement applicables à la programmation de l'ACDI :

- la programmation des donateurs doit assurer la " prise en charge " des projets par le peuple tanzanien;
- les stratégies-pays doivent harmoniser les stratégies des donateurs et celles du gouvernement tanzanien;
- il faut organiser le soutien des donateurs à l'échelle des secteurs, de manière à favoriser l'harmonie autour d'orientations de politique et de stratégies communes;
- il faut établir la liste des priorités essentielles au moyen de consultations, de manière à ce qu'on y adhère à l'étape de la mise en oeuvre;
- on doit confier aux collectivités locales un rôle dirigeant dans la mise en oeuvre des projets si l'on veut en assurer la réussite;

- les donateurs doivent être prêts à refuser ou à retarder l'aide jusqu'au moment où seront remplies les conditions sur place préalables à la mise en oeuvre des projets.

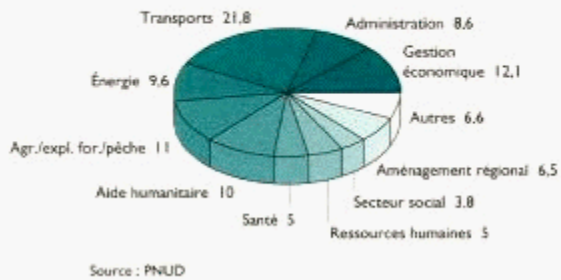
La meilleure façon de faire en sorte que l'aide bilatérale de l'ACDI au développement de la Tanzanie ait un effet durable est d'orienter cette aide vers un, ou peut-être deux, objectifs de programme très précis que le Canada a les moyens et la possibilité d'atteindre.

On favorisera la complémentarité des activités de l'ensemble de l'ACDI au moyen d'une coordination suivie avec d'autres services de l'Agence (Programmes panafricain, de partenariat et multilatéraux). De plus, l'ACDI appuiera et encouragera les initiatives propres à attirer de nouveaux investissements d'autres donateurs.

Un certain nombre de projets bilatéraux comportant des engagements pour les quelques prochaines années sont en cours d'exécution en Tanzanie. L'ACDI continuera d'assurer l'exécution de ces projets, comme elle poursuivra le travail sur les nouveaux projets dont la planification est déjà bien engagée. Toutefois, la quasi-totalité des nouvelles initiatives seront orientées vers la concentration du programme sur les objectifs définis.

La programmation actuelle ne reflétera pas nécessairement le travail antérieur de l'ACDI en Tanzanie. Les compressions budgétaires ont obligé l'Agence à abandonner des programmes dans des domaines auxquels elle a contribué considérablement dans le passé, par exemple les transports et l'énergie (Figure 1.12). De plus, la campagne de privatisation du gouvernement tanzanien fera aussi perdre de leur pertinence aux objectifs de la programmation antérieure, étant donné qu'une grande partie de celle-ci était axée sur des secteurs qui ont été ou seront privatisés. La réorientation de l'ACDI vers la concentration de l'APD s'inscrit dans une tendance générale des donateurs à axer une plus grande partie de leurs efforts sur le secteur social.

1.12 : Répartition en pourcentage de l'APD totale fournie par l'ensemble des donateurs à la Tanzanie, 1994



Conséquences en ce qui a trait à la programmation :

- Le secteur privé jouera un rôle de plus en plus important dans l'infrastructure, ce qui y laissera moins de place pour l'APD.
- Les contraintes budgétaires obligent l'ACDI à concentrer son programme pour obtenir le maximum des résultats.
- Il est essentiel de mettre l'accent sur l'intégration de la femme au développement et la problématique de l'égalité hommes-femmes.
- Il faut offrir l'aide à un rythme tel qu'elle puisse être absorbée.

B. Le but en matière de développement

Pour parvenir à formuler une série d'objectifs appropriés aux besoins pour ses programmes en Tanzanie, le secteur de responsabilité de l'ACDI a procédé à un examen et à une analyse de

documents concernant la situation actuelle et l'évolution prévisible de ce pays ainsi qu'à une évaluation de l'intervention canadienne passée et présente dans celui-ci. Il a en outre mené des discussions avec le gouvernement tanzanien, d'autres donateurs, les ministères canadiens intéressés, les ONG et les entreprises privées ayant leur siège en Tanzanie et au Canada, dans le but de leur demander leur avis, de profiter de leur expérience et de vérifier le bien-fondé des résultats préliminaires. C'est ainsi qu'on a analysé et, en fin de compte, rejeté toutes sortes de possibilités (voir l'annexe B). Tout au long de son travail de définition des axes de programmation et d'élaboration du Cadre, l'ACDI a collaboré étroitement avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) du Canada. Après ces recherches et consultations, le secteur de responsabilité a conclu que le but offrant à l'ACDI les meilleures chances de contribuer à la résolution des principaux problèmes de la Tanzanie est le suivant :

- Contribuer à la réduction de la pauvreté en accroissant la capacité de production de revenus, en particulier chez les défavorisés.

Ce but constitue un moyen stratégique de favoriser un développement équitable et durable en Tanzanie. Il est fondé sur la Politique de l'ACDI sur la réduction de la pauvreté, il est conforme au mandat du Canada en matière d'APD et il correspond à quatre des six priorités canadiennes relatives à l'APD :

- les besoins humains fondamentaux;
- l'intégration de la femme au développement;
- les droits de la personne, le développement démocratique et la saine gestion publique;
- le développement du secteur privé.

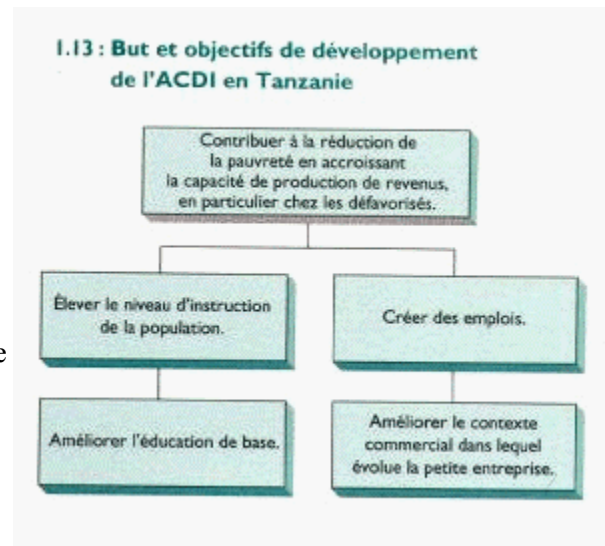
Ce but correspond à la priorité de réduction de la pauvreté de la Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient. De plus, il est fondé sur l'expérience acquise par l'ACDI avec ses projets en cours aussi bien qu'en préparation ainsi que sur les paramètres de l'aide canadienne au développement définis plus haut.

Ce but, qui fait aussi partiellement l'objet des efforts d'autres donateurs, consiste à accroître la capacité de production de revenus des défavorisés en Tanzanie. Dans la conception détaillée du programme, l'ACDI tiendra compte des responsabilités et du rôle croissants attribués aux collectivités dans un pays où l'appareil d'État se décentralise progressivement.

C. Les objectifs

En fonction de ce but, le secteur de responsabilité a défini les deux objectifs suivants (figure 1.13) :

- a) Élever le niveau d'instruction de la population en améliorant l'éducation de base, en particulier chez les pauvres.
- b) Créer des emplois en améliorant le contexte commercial dans lequel évoluent les petites entreprises, une attention particulière étant accordée aux femmes en tant qu'agents et bénéficiaires.



Améliorer l'éducation de base. Suivant cet objectif, l'ACDI, en collaboration avec le gouvernement tanzanien et d'autres donateurs, fournira une aide financière et des compétences techniques à des étapes critiques afin de contribuer à l'amélioration du contexte juridique, social ou économique de l'éducation de base et de la qualité de cette éducation. Le soutien accordé par l'ACDI à l'égard de l'éducation de base aura pour résultats finals une augmentation de la scolarisation, une élévation des taux de persévérance et un accès plus facile à l'éducation de base dans des régions déterminées de la Tanzanie.

Selon la priorité de l'ACDI relative aux besoins humains fondamentaux, l'éducation de base comprend l'éducation préscolaire et primaire, institutionnelle ou non, pour les enfants et les adultes ainsi que le développement des capacités. Cette dernière composante comprend l'amélioration de la gestion à l'échelle du système et des établissements, l'élaboration d'une politique intégrée pour améliorer l'exécution de programmes d'éducation de base ainsi que les orientations et les programmes propres à lever les obstacles et à favoriser l'accès à l'éducation de base aux enfants et aux adultes de sexe féminin en particulier. On pourrait élever la qualité, par exemple, en améliorant les relations entre les collectivités et les écoles, en élaborant des programmes d'études, en fournissant du matériel didactique, en perfectionnant les méthodes d'enseignement ou en formant des formateurs.

Améliorer le contexte commercial dans lequel évoluent les petites entreprises. Suivant cet objectif, l'ACDI, en collaboration avec le gouvernement tanzanien et d'autres donateurs, fournira une aide financière et des compétences techniques afin de créer des conditions plus favorables au développement de la petite entreprise et de fournir ou d'augmenter le microcrédit et le petit crédit à l'intention des projets financièrement viables et visant la création d'emplois. Ce sont les femmes et les jeunes gens qui formeront ici l'objet principal, encore que non exclusif, de l'attention. Le soutien de l'ACDI aura pour résultats une augmentation du crédit disponible, la promotion de la petite entreprise, la création d'emplois dans les collectivités locales et une élévation générale du niveau des revenus.

Ces deux objectifs sont complémentaires et se renforcent l'un l'autre. Sur la longue durée, le soutien de l'éducation de base entraînera une augmentation du nombre de diplômés qualifiés, laquelle améliorera la qualité de la main-d'oeuvre. De même, toujours à long terme, la création d'emplois dans le contexte de l'objectif relatif à l'activité économique favorisera l'éducation de base dans la mesure où elle incitera les enfants et les jeunes gens à rester à l'école afin de pouvoir

occuper plus tard les emplois plus intéressants offerts dans leur collectivité. En outre, lorsqu'on accroît les possibilités d'emploi et les revenus des femmes, on constate une amélioration sensible du bien-être et de l'éducation de leurs familles.

D. Justification de l'orientation vers l'éducation de base

L'amélioration de l'éducation de base :

- est au premier rang des priorités du gouvernement tanzanien;
- constitue une condition préalable essentielle à l'accroissement de la production de revenus;
- est un facteur crucial de l'évolution vers l'égalité hommes-femmes;
- est un facteur important du renforcement de la société civile;
- permet de comprendre les incidences sur l'environnement des pratiques courantes;
- accroît la compréhension et l'application des méthodes de planification familiale;
- renforce la capacité des individus à satisfaire leurs besoins fondamentaux;
- a un effet direct sur l'amélioration des indicateurs de développement social;
- offre le meilleur rendement des investissements, en particulier lorsqu'on accorde la priorité à la formation des femmes;
- constitue une condition préalable à la réduction de la pauvreté.

Le Canada peut faire état d'une expérience considérable quand il s'agit d'offrir une éducation de base. Cette expérience comprend l'éducation des autochtones, la formation en langue seconde, la formation des immigrants, le recyclage des chômeurs aux échelons municipal, provincial et fédéral, l'éducation spéciale, l'alphabétisation, l'enseignement des aptitudes à la vie quotidienne et la formation technique de base des nouveaux venus sur le marché du travail. L'ACDI se trouve donc très bien placée pour contribuer de manière appréciable à l'amélioration de l'éducation de base en Tanzanie.

E. Justification de l'orientation vers le développement de la petite entreprise

Le développement de la petite entreprise :

- constitue une condition préalable essentielle à la réussite du programme d'éducation de base;

- est nécessaire pour le développement économique à long terme de la région;
- produit des revenus pour la collectivité, revenus dont une partie peut servir à financer la scolarisation;
- offre des possibilités d'emploi aux élèves sortants;
- élargit la base d'imposition;
- accroît le rôle du secteur privé dans la société civile.

Le Canada dispose de compétences considérables en matière de développement de la microentreprise. Des organismes partenaires canadiens gèrent déjà des établissements de microcrédit et de petit crédit dans les pays en développement. Qui plus est, le Canada applique une politique propre à favoriser le développement de la petite entreprise; il dispose d'une expérience en matière de soutien au développement de la petite entreprise tant chez lui qu'à l'étranger; et il peut faire état des compétences techniques d'organismes tels que la Banque de développement du Canada, des caisses d'épargne et de crédit de réputation internationale et des ONG orientées vers la petite entreprise. Le Canada peut ainsi fournir des connaissances techniques importantes pour le développement du secteur privé et la création d'emplois à l'échelle des collectivités.

F. Les résultats escomptés et les indicateurs de rendement

La cohérence du programme, c'est-à-dire la mesure dans laquelle on réussira à relier les objectifs stratégiques du programme aux objectifs stratégiques de l'ACDI et de la DGAMO, fera l'objet d'un suivi et de rapports annuels. Plus précisément, on évaluera les résultats du programme en fonction des objectifs de la politique étrangère du Canada, formulés dans le document intitulé *Le Canada dans le monde*, des priorités canadiennes en matière d'APD, et de la Stratégie de la DGAMO, énoncée dans le texte intitulé *Cap sur la sécurité humaine en Afrique et au Moyen-Orient*.

Le choix des projets sera déterminé par les objectifs stratégiques du programme. Environ 80 p. 100 des nouvelles initiatives bilatérales en Tanzanie seront fonction des objectifs de programmation définis dans le présent Cadre. De plus, on s'engagera à réaliser cette proportion de 80 p. 100 de la cohérence du nouveau programme d'ici la fin de l'exercice 1998-1999.

Les résultats de chaque projet seront évalués en fonction des objectifs du programme et du projet en cause. On élaborera un cadre détaillé des résultats pour l'ensemble du programme, où l'on définira des indicateurs communs aux projets. On trouvera au tableau 1.1 certains exemples d'indicateurs de rendement qui pourraient servir à mesurer les résultats. Il faut bien voir que les résultats escomptés et les indicateurs de rendement pourront différer de ces exemples, selon l'orientation précise que prendra la programmation dans le contexte du Programme de la Tanzanie.

Tableau 1.1 : Exemples de résultats et d'indicateurs de rendement

Objectif stratégique *	Résultats escomptés *	Indicateurs de rendement *
1. Élever le niveau d'instruction de la population en améliorant l'éducation de base, en particulier chez les défavorisés.	Amélioration de la qualité de l'éducation de base, des taux de persévérance et de l'accès.	<ul style="list-style-type: none"> • mesure dans laquelle l'éducation de base occupe une place importante dans les préoccupations du gouvernement tanzanien et de son ministère de l'Éducation • élévation du taux de scolarisation • baisse des taux d'abandon (en particulier chez les filles)
2. Créer des emplois en améliorant le contexte commercial dans lequel évoluent les petites entreprises, une attention particulière étant portée aux femmes	Création de conditions plus favorables aux petites entreprises et d'établissement de micro et de petit crédit pour satisfaire leurs besoins.	<ul style="list-style-type: none"> • nombre d'établissements de crédit efficaces créés • nombre de prêts administrés • croissance enregistrée du secteur de la petite entreprise privée • participation accrue des femmes en tant qu'agents et bénéficiaires.

* L'importance de l'effet dépendra de la taille et de l'orientation précise des projets financés. Pour que les attentes soient raisonnables, il faut tenir compte de l'importance de l'investissement canadien par rapport à l'ensemble de l'économie tanzanienne.

On mesurera les résultats d'ensemble du Programme de la Tanzanie et de ses projets sous le rapport de la pertinence, de l'opportunité, de la rentabilité et de la durabilité, conformément au " Cadre des résultats et des facteurs de réussite " de l'ACDI.

En outre, étant donné qu'un programme est plus que la somme des projets qu'il comprend, les résultats des activités indépendantes des projets, telles que le rôle de l'ACDI dans la coordination des activités des donateurs, son influence sur les réformes de politique et sur les programmes d'aide multilatérale à la Tanzanie, et ses services d'analyse, feront l'objet d'un suivi et de rapports. Pour rassembler des données sur les résultats et les indicateurs de rendement des projets, l'ACDI appliquera les méthodes suivantes : les moyens traditionnels tels que les observations des équipes de projet, le contrôle par des tiers, la consultation des instances de l'appareil d'État tanzanien, des études spéciales de nature thématique ou sectorielle ou liées à des questions particulières, et/ou des rapports de l'agent d'exécution en question. Chaque projet sera ainsi évalué selon les méthodes qui lui conviennent le mieux.

On rendra compte annuellement des résultats et du rendement des projets dans des rapports de fin d'année conformes aux exigences de l'Agence. L'information recueillie sur le rendement du projet servira aux examens périodiques de programme et sera complétée par les renseignements tirés des examens systématiques du rendement effectués par la Direction de l'examen du rendement de l'ACDI.

G. Les risques

Tout programme de développement comporte des risques qui influenceront inévitablement sur la mesure dans laquelle on parviendra à atteindre ses objectifs. Pour ce qui concerne la Tanzanie, il faut prendre en considération les risques suivants :

a) Le gouvernement tanzanien a obtenu des résultats inégaux sur le plan de la mise en oeuvre des réformes. Ce fait est partiellement attribuable à la difficulté qu'aurait n'importe quel gouvernement à appliquer de manière suivie un programme rigoureux de réforme, à la détermination inégale que l'on constate au sein des instances dirigeantes tanzaniennes et à la difficulté de changer les attentes et le comportement d'une société. Il faut bien voir que les résultats futurs continueront d'être inégaux dans une certaine mesure, ce qui pourrait affaiblir l'effet de la contribution de l'ACDI. Cependant, le gouvernement actuel exerce une direction vigoureuse et sans ambiguïté, et l'on remarque une évolution constructive dans l'attitude des Tanzaniens capables de changer les choses. Qui plus est, malgré le caractère inégal des résultats antérieurs, la tendance générale en Tanzanie est au progrès. Ces facteurs donnent à penser que le contexte d'ensemble du pays sera favorable et que les investissements futurs en APD auront un effet durable.

b) La Tanzanie a une capacité humaine et institutionnelle limitée pour ce qui est d'absorber le changement et l'aide. Comme il n'y a pas de tradition capitaliste en Tanzanie, les petits entrepreneurs d'aujourd'hui font oeuvre de pionniers. Les systèmes de crédit pour les petits entrepreneurs ont jusqu'à maintenant donné des résultats médiocres. De plus, le système d'éducation établi à l'échelle de la collectivité et directement financé par elle, selon une formule que propose le gouvernement de la Tanzanie, en est encore au stade de la mise à essai, et les ressources humaines de l'enseignement ont besoin d'un perfectionnement considérable. Ces facteurs auront pour effet de ralentir la transformation et l'obtention de résultats. En revanche, le gouvernement a prouvé sa détermination à mettre les réformes en oeuvre, il s'est attaqué aux problèmes causés par les pratiques traditionnelles et il a mis sur pied de nouveaux programmes dans les deux secteurs. On constate ainsi une volonté croissante de prise en charge et de responsabilisation, laquelle est une condition préalable essentielle à la durabilité des résultats du programme.

c) La Tanzanie a une dette considérable. Cette dette grève lourdement les ressources disponibles et influera sur le degré de soutien que le gouvernement pourra offrir aux réformes du secteur social et aux investissements dans le capital humain. Les institutions financières internationales et les créanciers sont conscients du poids de ce fardeau et semblent disposés à consentir à un réaménagement notable. Entre-temps, les capitaux privés commencent à entrer dans le pays et laissent entrevoir la constitution d'une base d'imposition jusque-là inconnue. Ces facteurs contrebalancent dans une certaine mesure les risques liés à l'énorme dette publique, mais il n'y a aucun moyen de savoir avec certitude si le gouvernement pourra continuer à gérer cette dette à l'avenir.

d) Les réfugiés ont une incidence considérable sur la Tanzanie. Les réfugiés grèvent lourdement le budget de l'État. Cependant, la Tanzanie accueille des réfugiés depuis plusieurs années et, jusqu'à maintenant, a trouvé le moyen de supporter les coûts de son hospitalité. Il est peu

probable que le nombre considérable de réfugiés des pays des Grands Lacs constitue un risque grave pour le programme que propose l'ACDI.

e) L'éducation de base est un nouveau domaine de programmation pour l'ACDI en Tanzanie. On peut prévoir d'inévitables revers durant la période où l'ACDI apprendra à travailler dans ce nouveau contexte, constituera un réseau de contacts et approfondira son intelligence opérationnelle des problèmes posés par cette sphère d'action. Afin d'éviter les erreurs coûteuses, on fera en sorte que la mise en oeuvre soit lente et prudente.

H. Les activités ne relevant pas de l'orientation principale du programme

Il y a un certain nombre d'initiatives régionales engageant la Tanzanie qui ne s'inscrivent pas harmonieusement dans le présent Cadre de programmation et qui ne ressortissent pas aux autres voies administratives de l'ACDI. On peut ranger dans cette catégorie les demandes de soutien de certaines activités liées à l'organisation East Africa Co-operation récemment créée, les demandes d'aide que la Tanzanie pourrait formuler pour faire face à l'arrivée d'un plus grand nombre de réfugiés de la région et les demandes de soutien à l'égard des engagements en matière d'établissement et de maintien de la paix que la Tanzanie pourrait devoir contracter dans le contexte de démarches de l'Organisation de l'unité africaine.

De même, il se pourrait que soient décidées certaines réformes particulières de la gestion publique qui ne sont pas prévues dans le présent Cadre de programmation. Il est possible, par exemple, que la Tanzanie formule des demandes spéciales d'assistance dans des domaines d'une importance cruciale pour la réussite à long terme de son programme de développement. Ainsi le fisc tanzanien pourrait demander de l'aide pour établir un système fiscal plus équitable et à l'assiette plus large, ou le gouvernement pourrait demander l'assistance du Canada pour faire face à quelque menace imprévue dans le domaine de la santé ou de la sécurité.

Le Canada pourrait être très utile en répondant rapidement à ces demandes d'assistance. Étant donné que les investissements de cette nature auraient un rendement élevé, des ressources du programme d'aide bilatérale à la Tanzanie seront affectées à résoudre les problèmes de ce genre, au cas où ils se poseraient et où l'aide du Canada se justifierait à leur égard.

I. Les mécanismes de programmation

Comme il convient dans le cas d'un Cadre de programmation de l'Agence, toutes les voies administratives dont dispose l'Agence contribueront à sa mise en oeuvre. La complémentarité des modes d'administration se reflète déjà dans les activités actuelles (voir à ce sujet l'annexe C). On trouve un exemple de cette complémentarité dans le degré de coordination atteint par les programmes d'aide alimentaire multilatérale et bilatérale. De plus, au sein de la Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient, les intervenants du programme bilatéral de la Tanzanie travailleront en étroite collaboration avec ceux du Programme panafricain et du Programme de l'Afrique australe qui comportent tous deux des activités en Tanzanie ou ayant des incidences sur celle-ci, de manière à éviter les chevauchements et, dans la mesure où les conditions le justifieront et le permettront, à assurer la complémentarité des projets.

S'il est vrai qu'il n'est ni possible ni nécessairement souhaitable d'atteindre une harmonie complète entre les objectifs et les priorités des programmes tanzaniens des diverses organisations multilatérales (ou des autres organismes bilatéraux aussi bien), la Direction générale des programmes multilatéraux essaiera néanmoins, quand les conditions le justifieront, d'exercer une influence sur la Banque mondiale et d'autres institutions multilatérales (telles que l'UNICEF) qui

collaborent avec le Canada en Tanzanie dans le sens des objectifs canadiens de développement pour ce pays.

La Direction générale du partenariat canadien joue déjà un rôle de première importance en Tanzanie, en particulier pour ce qui a trait à l'élaboration conjointe d'initiatives relevant du secteur privé par les entreprises canadiennes et tanzaniennes. Ainsi, la Direction de la coopération industrielle soutient actuellement le secteur minier en participant à l'exécution du Projet gaz-électricité de Songo Songo. De plus, par le moyen des subventions accordées à des ONG canadiennes, la Direction générale du partenariat canadien aide les collectivités locales à satisfaire leurs besoins humains fondamentaux en améliorant l'agriculture, l'approvisionnement en eau potable, l'éducation sanitaire et le développement de la microentreprise. L'une des tâches principales des ONG canadiennes est de développer les capacités de gestion de leurs partenaires du Tiers-Monde pour faire en sorte qu'ils évoluent vers une action indépendante durable suivant des étapes clairement définies.

J. Conclusion

Le processus de consultation et les recherches parallèles qui ont servi à préparer le présent Cadre de programmation révèlent que l'approche suivie à l'heure actuelle par le gouvernement tanzanien offre des signes réels de progrès et suscite un soutien considérable. Étant donné le niveau d'aide que le Canada peut apporter et les priorités du gouvernement tanzanien, le secteur de responsabilité a conclu que la meilleure manière pour l'ACDI d'aider la Tanzanie à réduire la pauvreté de sa population était de soutenir l'éducation de base et le développement de la petite entreprise.

ANNEXE

A. Le processus de consultation et les observations

Désireuse d'examiner dans le détail et de bien comprendre les problèmes et les possibilités de développement de la Tanzanie, l'ACDI a procédé à une série de consultations auprès du gouvernement tanzanien, d'autres ministères canadiens, d'ONG canadiennes et étrangères, de partenaires institutionnels et du secteur privé, et d'autres donateurs. Tout au long de ce processus, l'ACDI a travaillé en étroite collaboration avec le MAECI.

L'ACDI a commencé par examiner un échantillon considérable de rapports sur les conditions économiques, environnementales, politiques et sociales de la Tanzanie. Elle a ensuite dressé une liste préliminaire de possibilités d'action, dont elle a discuté avec le gouvernement tanzanien ainsi qu'avec un certain nombre de représentants des pays donateurs et des pays d'origine des ONG. À la suite de ces premières discussions, on a abrégé la liste des possibilités d'action, on les a redéfinies et on a établi un énoncé des choix possibles, lequel a servi de base aux consultations.

Le principal objet des consultations était de recueillir des observations fondées sur l'expérience touchant les avantages et les inconvénients des possibilités d'action relevées, afin de pouvoir mieux évaluer les mérites de celles-ci.

L'énoncé des choix possibles a été examiné par les instances qui avaient déjà formulé des observations sur la première liste de possibilités d'action, à savoir le gouvernement tanzanien,

d'autres ministères canadiens et des représentants des pays donateurs et des pays d'origine des ONG.

De plus, des représentants de l'Agence ont téléphoné à 171 personnes et organismes canadiens pour leur demander de participer au processus de consultation. Les noms de ces organisations ont été fournis surtout par la Direction générale du partenariat canadien. Les interlocuteurs ont été choisis en raison de leur activité antérieure en Afrique orientale. L'Agence a fait parvenir des exemplaires de l'énoncé des choix possibles à tous les organismes qui se sont montrés désireux de participer au processus de consultation et elle s'est assurée chaque fois par téléphone que les destinataires les avaient bien reçus.

L'Agence a aussi mis l'énoncé des choix possibles à la disposition du grand public par l'intermédiaire de son site Internet. Un mécanisme de réponse automatique était offert à quiconque voulait consulter le rapport sur Internet.

S'il est vrai qu'il n'y a pas eu d'assemblée générale de consultation, des rencontres individuelles ont eu lieu avec les représentants des organismes désireux de discuter du document.

L'Agence a examiné de façon attentive toutes les observations formulées et les a résumées dans un document intitulé Résumé des observations sur les choix possibles.

Étant donné que l'un des buts du processus de consultation était d'expliquer les raisons justifiant les possibilités d'action retenues, l'Agence a répondu par téléphone à toutes les questions des organismes en cause et discuté par la même occasion des observations négatives, le cas échéant.

L'Agence a bien expliqué à tous les participants au processus de consultation qu'au bout du compte, elle devrait faire un choix parmi les possibilités viables et que, malgré leur justification, les décisions pourraient être contestées par certains. L'Agence a insisté sur le fait qu'elle se servirait des renseignements fournis par les participants pour prendre ses décisions définitives sur la composition du programme.

Voici un certain nombre des observations formulées par les participants au processus de consultation :

" Tous les projets d'aide au développement sont bien orientés et expriment les meilleures intentions. Les difficultés surgissent lorsque les stratégies d'actualisation des possibilités d'action prennent la forme de projets proprement dits. "

" Il n'est pas nécessaire d'avoir une longue expérience africaine pour savoir que l'aide au développement est parfois allée à l'encontre du but recherché et, dans bien d'autres cas, s'est révélée peu appropriée aux besoins. "

" [...] on ne peut que s'étonner de l'absence de priorités liées à la paix et à la sécurité, compte tenu en particulier de la section relative aux intérêts canadiens, où l'on note que la capacité et la volonté tanzaniennes d'accueillir des réfugiés des pays voisins correspondent à l'intérêt du Canada à promouvoir la stabilité dans la région. "

" L'ACDI fait bien d'orienter son action principale vers la réduction de la pauvreté, étant donné qu'on peut supposer que d'autres donateurs bilatéraux et des organismes multilatéraux orientent plutôt la leur vers la paix et la sécurité. "

" [...] vous avez bien fait de choisir les objectifs de l'éducation de base et de la formation et du soutien en matière d'activité économique [...] Malheureusement, ce n'est là qu'un début, étant donné que ce choix en soi n'entraînera pas automatiquement la réussite, laquelle dépendra de la manière dont vous concevrez et mettrez en oeuvre le programme et les projets. "

" Étant donné le niveau modeste de nos ressources, nous devrions orienter notre action presque exclusivement vers l'éducation. Sans éducation, il ne peut y avoir de système juridique ou politique, et l'industrialisation ne viendra pas à ceux qui ne savent ni lire ni écrire ou ne la considèrent pas comme importante. "

" L'existence de liens solides entre l'éducation et l'objectif relatif à la microentreprise est une condition préalable à la réussite. "

" Il faut féliciter l'ACDI d'avoir isolé ce groupe (les filles) et d'orienter l'aide vers celui-ci. Cependant, il ne sera pas facile d'atteindre et d'aider vraiment ce groupe (rural), puis de mesurer les résultats et d'en rendre compte aux contribuables canadiens. "

" [...] dans le cadre des priorités formulées par la DGAMO, il semble également évident que ni la réduction de la pauvreté ni la paix et la sécurité ne peuvent faire beaucoup de progrès sans un niveau minimum d'instruction. "

" Il semble nécessaire de nous distancier de l'idée selon laquelle la croissance économique conduirait nécessairement à la réduction de la pauvreté. Dans bien des cas, c'est le contraire qui arrive : la croissance économique se fait à l'avantage d'une minorité et au détriment de la majorité. Pour être ce qu'il doit être, le développement économique doit être orienté vers les défavorisés et il doit être planifié et mis en oeuvre avec leur entière participation. "

" [...] quand on pense au développement, on devrait penser aux êtres humains plutôt qu'aux routes, aux aéroports, aux gratte-ciel [...] nous devrions penser à [...] la majorité, et non pas seulement à quelques bourgeois des villes ou de la capitale. "

" Selon moi, [...] on devrait veiller à accorder une attention égale ou suffisante aux enfants de sexe masculin lorsqu'on oriente l'action vers la santé et l'éducation des fillettes, de sorte que le facteur de l'"envie" n'entame pas les effets positifs éventuels. "

" Mon expérience me donne à penser qu'une approche des trois pays en tant qu'unité, si elle risque de susciter une résistance de leur part, pourrait néanmoins permettre des économies de ressources en plus de tisser et d'entretenir un réseau de liens utiles. Une approche régionale de cette nature, par exemple pour ce qui concerne l'objectif de l'éducation des filles, devrait présenter de nombreux avantages. "

" J'ai parfois entendu dire que les Tanzaniens ne sont pas aussi entreprenants en affaires que les citoyens de certains autres pays. Or, j'ai observé tout le contraire. Il semble que chacun là-bas ait une petite affaire en plus de son emploi, mais cette activité est presque entièrement informelle. Je pense que l'accès au crédit ferait passer une plus grande partie de cette activité au secteur formel. "

"[...] le développement, dans les "pays en développement", doit se faire de la base au sommet. La création et la croissance de petites et moyennes entreprises autochtones, qui entraînera une large distribution des emplois et des revenus, produira ce que nous appelons le développement.

L'éducation et la santé, tout comme l'amélioration de la gestion publique, suivront la croissance économique plutôt qu'elles ne la précéderont. "

" Étant donné que les conditions changent rapidement dans les pays en développement, il faudrait prévoir, dans la stratégie, de la place pour l'innovation et l'adoption de nouvelles approches qui se révéleraient plus tard utiles. "

" Nous apprécions ces occasions de dialoguer avec le personnel de l'ACDI sur les questions du développement et nous pensons que l'échange d'opinions en toute franchise entre nous permettra d'améliorer la qualité des programmes d'aide aussi bien des ONG que du gouvernement. "

En résumé, la grande majorité des observations formulées par les organisations canadiennes reflétaient celles du gouvernement tanzanien, des autres donateurs et des ONG présentes sur le terrain. Un grand nombre de personnes ont souscrit à la conclusion selon laquelle la meilleure manière pour l'ACDI de contribuer à la résolution des principaux problèmes de la Tanzanie est d'appuyer la réduction de la pauvreté par les moyens de l'éducation de base et du développement de la microentreprise.

B. Raisons pour lesquelles on a écarté d'autres secteurs comme éléments centraux du programme

Pour choisir les objectifs du programme, l'Agence a examiné un grand nombre de possibilités. Les raisons qui ont amené l'Agence à axer le programme sur l'éducation de base et la petite entreprise sont expliquées plus haut. On trouvera dans le schéma qui suit un résumé des raisons qui expliquent l'exclusion d'autres secteurs de l'orientation principale du programme.

SECTEUR	RAISONS
Agriculture	<ul style="list-style-type: none">• Ce secteur est important pour la Tanzanie, mais il fait déjà l'objet d'un soutien massif de la part de la majorité des institutions multilatérales et des donateurs bilatéraux, en particulier le Royaume-Uni, le Japon et les Pays-Bas.• L'agriculture fera partiellement l'objet de la programmation axée sur l'éducation de base, et le développement du soutien à la microentreprise pourrait aussi lui profiter.• Les possibilités d'emploi n'augmentent pas dans ce secteur; par conséquent, le soutien au développement d'autres types de petites entreprises aura un plus grand effet sur les perspectives d'emploi.• L'agriculture fait actuellement l'objet d'un soutien par l'intermédiaire du Programme panafricain et des projets régionaux pour l'Afrique orientale.• Le Canada ne peut plus offrir son soutien à des projets agricoles de grande envergure comme il le faisait auparavant, aussi bien du fait des compressions budgétaires qu'à cause de

	<p>la réorientation vers le secteur privé du gouvernement tanzanien, qui est en train de se retirer de l'agriculture commerciale.</p>
Développement communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Ce serait là un objet trop général et qui rendrait difficile la définition de programmes et de résultats précis. • L'orientation vers des objets généraux de cette nature n'a donné dans le passé que des résultats médiocres. • L'ACDI pourrait fournir une contribution plus utile au moyen d'une intervention sectorielle restreinte à l'échelle communautaire.
Détérioration de l'environnement et désertification	<ul style="list-style-type: none"> • Les ressources sont insuffisantes. • L'ACDI participe déjà à des initiatives régionales touchant la désertification en Tanzanie, par exemple à la lutte contre le puceron des conifères et à la lutte biologique contre les sauterelles. • D'autres donateurs, par exemple l'Association internationale de développement, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni travaillent déjà à la résolution de ce problème. • Le fond du problème tanzanien semble être économique. Par conséquent, le renforcement des capacités par l'amélioration de l'éducation, institutionnelle ou non, serait une meilleure solution à long terme.
Gestion publique	<ul style="list-style-type: none"> • Ce domaine continue d'intéresser l'ACDI et il existe, pour le Canada, des possibilités d'apporter des contributions plus restreintes dans le contexte d'interventions prioritaires en réponse à des demandes spéciales du gouvernement tanzanien. • On pourrait s'attaquer à ce problème dans une certaine mesure par la voie de mesures relatives à l'éducation de base et du soutien à la microentreprise. • Le rôle important joué par le FMI, la Banque mondiale et le Royaume-Uni dans ce secteur réduit les besoins d'assistance canadienne sur une grande échelle. • Du point de vue tanzanien, les questions de paix et de sécurité intérieures ne constituent pas un problème majeur de développement.

Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Ce secteur fait actuellement l'objet d'une assistance considérable de la plupart des organisations multilatérales importantes, surtout de celles de l'Organisation des Nations Unies (ONU), ainsi que de la majorité des donateurs bilatéraux, parmi lesquels le Danemark, le Japon, la Norvège et les États-Unis fournissent des sommes particulièrement importantes. • Le Canada fournit déjà 20 millions de dollars à cet égard dans le contexte du Projet d'interventions sanitaires essentielles du CRDI.
Enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> • L'adoption de l'enseignement supérieur comme pivot de programme n'entrerait pas dans les priorités canadiennes d'aide au développement. • La Tanzanie fait déjà l'objet d'un soutien institutionnel à cet égard par l'intermédiaire du Programme de partenariat de l'ACDI.
Infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> • L'ACDI participe déjà massivement au développement des secteurs des chemins de fer et des télécommunications et continuera de le faire au cours des quatre prochaines années. • Il ne sera plus possible à l'avenir d'offrir un soutien à l'infrastructure du fait des compressions budgétaires se répercutant sur le programme bilatéral. • Une grande partie des éléments de l'infrastructure gérés à l'heure actuelle par des organismes parapublics sera privatisée au cours des quelques prochaines années. Ainsi l'infrastructure devient de plus en plus une sphère d'investissement privé.
Secteur juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Ce secteur fait déjà l'objet d'une assistance massive. Son caractère étroit n'en fait pas un bon candidat comme objectif majeur pour le nouveau programme bilatéral de l'ACDI. • La Banque mondiale et le Royaume-Uni, entre autres donateurs, offrent déjà une assistance considérable au secteur juridique. • L'ACDI soutient déjà les activités juridiques dans le contexte de son Projet décentralisé de promotion des droits de la personne, du développement démocratique et de la saine gestion publique. • Dans le cadre de programmation proposé, l'ACDI pourrait aider le secteur juridique à aborder les questions clés influant

	<p>sur l'accès à l'éducation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas où l'on repérerait des goulets d'étranglement importants et où les capacités canadiennes se révéleraient particulièrement utiles, le programme pourrait financer des interventions mineures de son enveloppe réservée à cet effet (v. page 20, section H).
Population	<ul style="list-style-type: none"> • Ce secteur fait déjà l'objet d'une assistance massive de la part de l'Allemagne, du Japon, de la Norvège, de la Suède, du Royaume-Uni et des États-Unis, d'organisations autochtones telles que l'UMATI (Organisation tanzanienne de planification familiale), de la Ford Foundation, de l'IPAS, du JOICFP, de Marie Stopes International, de Pathfinder International ainsi que du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de la Banque mondiale. • Le Canada apporte son soutien aux programmes démographiques par le moyen de dons au FNUAP et à la Fédération internationale pour le planning familial.
Soutien de l'exploitation minière et d'autres branches du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> • L'ACDI n'a pu déterminer les avantages de l'aide bilatérale dans de telles entreprises. • Il est plus important pour la Tanzanie d'inciter le secteur privé à investir. Cette orientation est conforme aux priorités des gouvernements aussi bien tanzanien que canadien ainsi qu'aux tendances mondiales. • L'ACDI appuie des activités particulières par l'intermédiaire de son Programme de coopération industrielle, lequel constitue un mode d'administration convenant mieux à l'APD canadienne dans le contexte du secteur privé.
Femmes (orientation exclusive)	<ul style="list-style-type: none"> • On a examiné et écarté la possibilité d'une orientation exclusive vers les femmes, étant donné que tous les intervenants étaient d'accord pour dire qu'une approche plus intégrée produirait des résultats plus solides et plus durables. • Le programme proposé comportera une orientation particulière, mais non exclusive, vers les femmes.

C. Les programmes canadiens en Tanzanie

L'ACDI propose ci-dessous un tour d'horizon de l'ensemble des projets en cours du Programme de la Tanzanie ainsi qu'une liste partielle de programmes et de projets administrés par voies bilatérales, multilatérales et de partenariat, y compris le CRDI et du Centre international des droits de la personne et du

développement démocratique (CIDPDD). Ces exemples démontrent le besoin d'une coordination suivie des programmes.

VOIE ADM.	SECTEUR	EXEMPLES DE PROGRAMMES OU PROJETS
ACDI - Aide bilatérale		
Programme de la Tanzanie	Développement communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Le Fonds de participation Hanang soutient le renforcement de l'autonomie des principaux intervenants tanzaniens engagés dans les activités de développement social et communautaire.
	Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Les Projets d'éducation des fillettes amélioreront les possibilités d'éducation de base pour les fillettes et favoriseront le développement économique et social durable. Ces projets élèveront le niveau de l'accès à l'éducation de base pour les fillettes ainsi que la qualité de cette éducation et les taux de persévérance. (Deux projets de cette catégorie en sont à la dernière étape de la planification, et un autre, à l'étape de la conception.)
	Planification familiale	<ul style="list-style-type: none"> Le Projet des services de planification familiale offre des services de planification de la famille orientés vers les femmes et les jeunes gens.
	Exploitation minière	<ul style="list-style-type: none"> Le projet de l'"Institut de conception des techniques minières" a été conçu pour permettre au gouvernement tanzanien d'attirer des fonds de diverses sources afin de satisfaire les besoins de main-d'oeuvre qualifiée du secteur minier national.
	Développement du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> Le Projet de développement de la microentreprise offre des services de crédit et de formation aux microentreprises.
	Télécommunications	<ul style="list-style-type: none"> Le Projet de télécommunications dans la vallée de la Kagera est conçu pour développer l'infrastructure de cette région au moyen de l'installation d'un système moderne de communications numériques.
	Transports	<ul style="list-style-type: none"> Les Projets d'aide et de formation techniques et de fourniture de pièces détachées pour les locomotives de la Tanzania Railway Corporation renforcent les services de transport ferroviaire et, par conséquent, l'économie tanzanienne.
	Intégration de la femme au développement	<ul style="list-style-type: none"> Le Fonds de formation des Tanzaniennes (phase II) augmentera le nombre de femmes qualifiées aux postes et dans les professions des secteurs stratégiques du pays (ce projet en est à la dernière étape de la planification).
Programme panafricain	Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> Le Consortium pour la recherche économique en Afrique développe les compétences techniques des économistes africains et renforce les établissements autochtones de

		<p>formation en macroéconomie.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Projet de formation de gestionnaires africains améliore la qualité de la gestion dans les secteurs public et privé.
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> Le Projet régional de formation sur le sida et les autres MTS fournit aux travailleurs de la santé les instruments nécessaires pour mener une lutte proactive contre les MTS en Afrique en améliorant les services de diagnostic, de traitement et de prévention de ces maladies. Le Plan stratégique de l'African Medical and Research Foundation (AMREF) (phase II) contribue à l'amélioration de la prestation des soins de santé en appuyant et développant les efforts des collectivités, des ONG et du gouvernement.
	Développement du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> Le Programme régional de développement des entreprises fournit au secteur privé une base de connaissances touchant les facteurs influant sur le développement des PME.
Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC)	Santé/sida	<ul style="list-style-type: none"> Le Programme de formation sur le sida (phase II) appuie la prévention et le traitement du VIH et des autres MTS par l'intermédiaire de programmes d'éducation pour les petites collectivités.
	Intégration de la femme au développement	<ul style="list-style-type: none"> Le Programme d'intégration de la femme au développement de la SADC vise à rendre les organismes régionaux et nationaux plus aptes à traiter de la question de l'intégration de la femme et de la problématique de l'égalité hommes-femmes.
ACDI - Aide multilatérale		
Institutions financières internationales	Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Fonds africain de développement - Le Programme de prêts 1996-1998 accorde une place importante à la scolarisation primaire et à la formation axée sur les compétences, et soutient la formation technique et professionnelle dans le but de permettre aux jeunes gens d'acquérir des compétences utiles sur le marché du travail. Banque mondiale - Le Projet de planification et de réorganisation de l'éducation est conçu pour améliorer l'exécution des programmes sociaux au niveau primaire et comporte des éléments destinés aux collectivités et districts défavorisés.
	Infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> Banque mondiale - Le deuxième Projet intégré de développement du réseau routier est conçu pour renverser la tendance à la détérioration du réseau routier tanzanien et comprend une assistance pour les routes rurales.

	Développement du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> Fonds africain de développement - Le Programme de réforme économique 1996-1998 offre une aide financière aux personnes désireuses de fonder des microentreprises privées et un soutien supplémentaire aux entreprises créées par des femmes. La Banque mondiale exécute les projets suivants : le Projet d'assistance technique au secteur minier, qui aide les petits mineurs indépendants, les Projets d'amélioration de la gestion financière et juridique, de développement des institutions financières et de réforme des secteurs public et parapublic, qui offrent tous une assistance technique destinée à renforcer la gestion de l'État et à créer un climat plus propice au développement du secteur privé.
Coopération technique multilatérale	Éducation	<ul style="list-style-type: none"> UNICEF - Le Programme d'éducation de l'UNICEF a pour objectifs, entre autres, l'amélioration des programmes d'études, la fourniture de manuels, la formation des maîtres et la réduction des taux d'abandon et d'échec.
	Santé/sida	<ul style="list-style-type: none"> UNICEF - Le Programme de santé de cet organisme a pour objectif de réduire la mortalité infantile et la mortalité liée à la maternité au moyen de projets de protection maternelle et infantile, ainsi que de lutte contre la malaria, les maladies diarrhéiques et le sida.
	Développement du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> PNUD - Le Programme national de production de revenus crée et développe des projets de production durable de revenus dans les domaines de l'agriculture, de l'infrastructure et du développement de la microentreprise.
Centre de l'aide alimentaire	Nutrition, santé et développement de la microentreprise	<ul style="list-style-type: none"> On a approuvé, pour l'exercice 1997-1998, un projet communautaire pluriannuel axé sur la production de revenus et la santé, qui consistera à fournir des denrées alimentaires pour la vente; les revenus ainsi produits étant destinés à des projets de développement.
	Aide aux réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> Une contribution d'aide alimentaire de 3 millions de dollars a été acheminée au Programme alimentaire mondial pour répondre aux problèmes urgents des Grands Lacs. La contribution du Canada est affectée aux réfugiés en Tanzanie.
Aide humanitaire internationale	Aide aux réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> On a fourni une assistance à l'hôpital régional de Kigoma pour lui permettre de faire face à l'afflux de malades et de blessés résultant du conflit de la région des Grands Lacs.
Partenariat		Nota: Les projets suivants représentent environ 75 p. 100 du budget total de la Direction générale du partenariat canadien en Tanzanie.
Direction de la coopération	Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> Le Projet intégré du réseau routier consiste à examiner les besoins de formation et de perfectionnement des consultants

industrielle		locaux en Tanzanie pour leur permettre de participer plus efficacement à l'exécution des projets intégrés relatifs au réseau routier.
	Développement du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> Le Centre de productivité pour les femmes et le Circuit des artisans permettent la construction, l'équipement et l'exploitation d'un centre de productivité pour les femmes, lequel comprend un atelier d'assemblage de vêtements, un centre de formation en développement et conception de produits et un atelier de joaillerie. De plus, les produits d'artisanat seront vendus au Canada par l'intermédiaire de coentreprises. Le Projet gaz-électricité de Songo Songo permettra la construction d'installations de traitement du gaz naturel dans l'île de Songo Songo. Le gaz sera acheminé par pipeline vers Dar es-Salaam, où il sera utilisé comme principale source d'alimentation de cinq génératrices d'électricité à turbines à gaz. Les fonds de l'ACDI serviront au perfectionnement des ressources humaines pour le projet.
Direction des ONG	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Le Projet de développement communautaire de Nzega est axé sur les activités agricoles propres à élever le niveau de la production et des revenus de la collectivité.
	Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> Le Programme directeur quinquennal de la Fondation Aga Khan Canada comprend un projet de renforcement des capacités, à savoir le Projet du centre de documentation non gouvernemental de Zanzibar, qui contribue au développement de cette île en renforçant le secteur des organismes sans but lucratif au moyen de la constitution d'un centre de documentation non gouvernemental.
	Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Le Programme directeur triennal de la CODE contribue à l'alphabétisation en fournissant du matériel didactique et d'autres imprimés. Il comprend, à l'égard de la Tanzanie, le Programme de livres pour la Tanzanie et le Centre de documentation pour enseignants. Le Programme directeur quinquennal de la Fondation Aga Khan Canada comprend les projets suivants en matière d'éducation : le Projet des écoles primaires de Dar es-Salaam, qui vise à améliorer la qualité de l'enseignement, de l'apprentissage et de la gestion des écoles, et le Projet d'apprentissage de l'anglais au secondaire pour Zanzibar, qui facilite la transition de l'apprentissage du souahéli à celui de l'anglais à la fin du cycle primaire.
Direction de la coopération institutionnelle	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Le Projet de l'Institut agricole du Canada à Morogoro vise à élever durablement le niveau de la production agricole par l'introduction de nouvelles techniques

		l'introduction de nouvelles techniques.
	Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Le Programme de promotion de l'alphabétisation appuie les efforts déployés par le ministère de l'Éducation et de la Culture et le Centre national d'alphabétisation de Tanzanie pour alphabétiser les collectivités rurales et y entretenir les capacités de lire et d'écrire.
	Gestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> L'Unité de ressources pour la vulgarisation en matière de pêche contribue à la diversification et à la conservation des pêcheries de Zanzibar en renforçant les capacités de vulgarisation de l'Institut des sciences de la mer.
	Développement du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> Le Projet de formation pour les entreprises rurales vise à renforcer la sécurité économique, sociale et environnementale des habitants des deux sexes des collectivités rurales en contribuant au développement de l'agriculture et de la microentreprise.
Autres voies administratives gouvernementales		
CRDI	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Le Projet d'agriculture urbaine à Dar es-Salaam vise à soutenir la transformation de l'aménagement urbain, de manière à permettre à l'agriculture urbaine de contribuer dans une plus grande mesure à l'autosuffisance alimentaire et à l'emploi urbains.
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> Le Projet d'interventions sanitaires essentielles en Tanzanie est un projet quadriennal de recherche et de promotion sanitaires ayant pour objectif de tester la faisabilité et de mesurer l'incidence d'une approche fondée sur l'expérience de la planification sanitaire à l'échelle des districts.
	Développement du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> Le Service de vulgarisation de l'Organisation tanzanienne de recherche-développement industrielle (TIRDO) renforce les services d'information industrielle de cette organisation, lui permettant ainsi d'assurer le transfert des résultats de la R-D aux petites et moyennes entreprises.
CIDPDD	Droits de la personne et développement démocratique	<ul style="list-style-type: none"> Au cours de l'exercice 1996-1997, le CIDPDD a fourni son appui à l'ANGOZA, un réseau de formation en droits de la personne de Zanzibar, et a financé le Programme conjoint de promotion des droits de la personne du Barreau de Tanganyika, en Tanzanie.

D. Fiche documentaire sur la Tanzanie

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

Superficie (en km ²) :	945
Population, y compris Zanzibar (en millions, 1995) :	29,7
Densité démographique (nbre d'hab. par km ²) :	31,0
Taux brut de natalité (pour 1 000, 1994) :	42,6
Taux brut de mortalité (pour 1 000, 1994) :	14,4
Espérance de vie à la naissance (en années, 1994) :	
(femmes)	51,7
(hommes)	48,9

ACCÈS À L'EAU SALUBRE (1990-1995)

% de la population urbaine :	67
% de la population rurale :	46

ACCÈS AUX SERVICES SANITAIRES (1985-1995)

% de la population urbaine :	94
% de la population rurale :	73

ACCÈS AUX SYSTÈMES SANITAIRES (1990-1995)

% de la population urbaine :	74
% de la population rurale :	62

ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ

% des ménages urbains :	35
% des ménages ruraux :	1

PROFIL SANITAIRE

Population par médecin (1992) :	21 496
Population par lit d'hôpital (1993):	981
Cas de sida (pour 100 000 hab., 1995) :	95,5
Enfants d'un an entièrement immunisés contre la tuberculose (1992-1995) :	92,0
Enfants d'un an entièrement immunisés contre la rougeole (1995) :	82,0
Mortalité liée à la maternité (pour 100 000 naissances vivantes, 1994) :	770
Mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes, 1994) :	85
Mortalité des moins de cinq ans (pour 1 000 naissances vivantes, 1994) :	159

NUTRITION (1994)

Ration calorique quotidienne par personne :	2 206
---	-------

ÉDUCATION

Taux d'analphabétisme des adultes (% de la pop., 1995) :	56,8
(femmes)	79,4
(hommes)	
Taux de scolarisation primaire (% du groupe d'âge, 1993) :	70
Taux de scolarisation des 1er, 2e et 3e niveaux (% des groupes d'âge, 1994) :	33,0
(femmes)	35,0
(hommes)	

REVENU DES MÉNAGES (1993)		
Part du quintile le plus élevé :	45,4	
Part du quintile le plus bas :	6,8	
RÉPARTITION DU REVENU (1993)		
% du revenu national du quintile le plus élevé :	41,6	
% du revenu national du quintile le plus bas :	22,3	
PNB PAR HABITANT EN 1994 :	140 \$ US	
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (en 1994)	(en millions de \$ US	en %)
PIB aux prix du marché	3 576	100,0
Investissement intérieur brut	1 098	30,7
Consommation	3 479	97,3
Exportations de biens et de SNF	944	26,4
Importations de biens et de SNF	1 944	54,3
EXPORTATIONS DE MARCHANDISES (en 1994)	(en millions de \$ US	en %)
Café	115,4	22,2
Thé	39,5	7,6
Coton	105,1	20,2
Tabac	20,6	4
Noix de cajou	51,2	9,9
Total	519,3	100

BALANCE DES PAIEMENTS (en millions de \$US)

	EX.93	EX.94	EX.95*
Exportation de biens et de SNF	617,2	854,7	1039,8
Importations de biens et de SNF	1850,7	1913,1	1990,9
Solde des ressources	-1233,5	-1058,4	-951,1
Revenu net des facteurs	-177,9	-153,8	-139,4
Transferts courants nets	463,2	450,0	436,6
Solde des opérations courantes	-948,2	-762,2	-653,9
Dons officiels	582,1	459,0	376,0
Emprunts MLT nets	-167,0	-154,7	-57,2
Montants versé	189,4	206,6	265,1
Amortissements	356,4	361,3	322,3
Autres capitaux (nets), y compris erreurs et omissions	41,3	272,2	96,1
Solde global	-491,8	-185,7	-239,0
Réserves brutes (en fin d'exercice)			

*1995 : estimation préliminaire.

Sources :

Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 1997

Banque mondiale, Tanzanie, The challenge of Reforms: Growth, Incomes and Welfare 1996

PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 1996